

LE PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : Rue FRANÇOIS-DAUPHIN, 2, près la rue de la RÉPUBLIQUE, ci-devant rue Bourbon.

SOMMAIRE. — *La Souveraineté du Peuple. Poésie sur le grand Napoléon. Guerre en Hongrie, pillage de la ville de Tyrnau. Nouvelles d'Italie. Tremblement de terre à Graville et Ingouville. Nouvelles de Lyon. Avis intéressant sur la diminution de l'impôt du sel. Singulier suicide d'un militaire. Incendies. Nouvelles diverses. Assassinat d'un maître par son valet. Acte de courage de deux jeunes gens. Horrible assassinat d'un curé et de sa servante. Tentative de suicide d'un amant et de sa maîtresse. La Convention des Pyrénées. Curieuse variété médicale.*

Lyon, le 6 Janvier 1849.

La Souveraineté du peuple.

C'est un mot d'une magnificence pompeuse, que celui de *Souveraineté du peuple* inscrit en tête de nos actes publics, au frontispice de nos monuments et sur le drapeau de notre brave armée; il y a longtemps que le peuple est conduit par des mots, il ne s'en contente plus, et il a raison. A l'heure actuelle il se trouve par le fait que sa souveraineté est fort aventureuse, que, proclamée en principe, elle est paralysée en fait, et cela, non point par suite d'une ambition excessive, non point par une usurpation tyrannique, mais par suite d'une confusion, par suite d'un cumul de souveraineté et d'un double emploi; expliquons-nous : Le peuple nommé pour exercer sa souveraineté et lui faire une Constitution, une Assemblée qui, installée le 4 mai dernier, a depuis lors fonctionné tant bien que mal.

En outre de la Constitution votée par ladite Assemblée, le peuple a nommé, le 10 décembre 1848, un

président avec la mission nouvelle de fonctionner souverainement en son nom.

De bon compte cela fait deux souverainetés ou plus tôt deux mandataires de la souveraineté, légitimes tous les deux, puisque tous les deux sortent du suffrage universel. Revêtus de la même autorité aux yeux de la population, comment pourront-ils marcher d'accord, et où trouveront-ils un pouvoir supérieur pour trancher les difficultés qui s'élèveront entre eux?

Vainement l'Assemblée nationale aura prévu les conflits en décidant que le président serait privé de quelques unes de ses attributions; vainement elle a établi qu'elle serait tout à la fois chambre législative vis-à-vis du gouvernement, et chambre constituante vis-à-vis du pays. Les faits se produisent plus conséquents que la logique du législateur, et les faits sont menaçants.

Louis-Napoléon Bonaparte ayant derrière lui six millions de voix, frappe à la porte de l'Assemblée et demande la faculté d'agir dans les limites que la loi lui trace, en prenant la responsabilité de ses actes, et l'Assemblée refuse d'admettre ses projets; elle repousse ses propositions, elle se maintient vis-à-vis de lui dans une attitude hostile, elle le considère comme un rival et elle cède aux funestes conseils de la jalousie plutôt que de se laisser persuader par la prudence.

Nous ne saurions trop nous élever contre cette situation étrange de laquelle il résulte que la souveraineté du peuple est compromise entre deux institutions. Les deux instruments se paralysent; le président et l'Assemblée lutteront chacun pour le triomphe de sa suprématie; mais qui fera les affaires du pays, qui représentera la souveraineté du peuple dans cette mêlée désastreuse?

Le plus simple bon sens donne, dans la pratique, un démenti aux combinaisons ingénieuses de ces messieurs de la constituante. Ils ont mis au char de l'Etat deux attelages, dont l'un tire en avant et

l'autre tire en arrière; aussi le char ne bouge pas, et rien ne se fait.

Nous désirons qu'un tel état de choses ne se prolonge pas, car ce qu'il faut à la France en ce moment c'est un pouvoir ferme pour faire obéir les lois et fort pour introduire les améliorations dont nous avons un si urgent besoin.

Sans énergie et sans vigueur dans le pouvoir qui a mission d'exercer la souveraineté du peuple, nous irons à la confusion, à la faiblesse et aux malheurs qui sont la suite d'une complète désorganisation.

Nous recevons des nouvelles du théâtre de la guerre en Hongrie, qui ne laissent aucun doute sur le résultat de la lutte. La cause de Kossuth est tellement désespérée qu'une commission impériale est déjà partie de Vienne, pour le camp de Windischgratz, afin de coopérer à la réorganisation des autorités à Pesth et à Ofen.

Tyrnau a été occupé par les Autrichiens après une courte résistance du côté des Hongrois. La ville a été pendant les premiers instants de l'occupation livrée au pillage.

Nouvelles d'Italie.

Turin, 8 janvier. — Je viens de lire dans un journal de notre ville, un démenti peu courtois, relatif aux notes quotidiennes que je vous transmets. La *Concordia*, très-peu pacifique malgré son titre, finit, comme d'habitude, par taxer de menées jésuitiques tout ce qui contrarie son opinion. Bazile en chapeau rouge, elle veut parodier son confrère en chapeau noir lorsqu'il disait : Calomnions, il en reste toujours quelque chose.

Non, ce n'est pas diviser que de reconnaître à la

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

Nous avons reçu un poème de M. Vivès commissaire de police, sur la translation des cendres de l'empereur; nous regrettons de ne pouvoir citer cet ouvrage en entier, mais nous en publions les strophes suivantes, qui permettront à nos lecteurs d'apprécier cette œuvre :

9.

Pourquoi ce géant des batailles,
Sur un sol inhospitalier,
Par d'ironiques représailles
A-t-il trouvés ses funérailles
Et le poison d'un vil géolier?...

10.

Pourquoi le sceptre britannique,
Qu'il maitrisa pendant vingt ans,
De ce Léonidas de notre République
Garde inhumainement la dépouille civique
Dont le nom glaçait les tyrans?...

11.

C'est que les têtes despotiques
Du lion craignent le réveil,
Et que les apostats comiques,
Trainés et réputés iniques,
Pâleraient devant ce soleil!...

16.

Détracteurs de sa gloire pure,
Vous, atomes que le néant
Fit pour son vide et pour l'injure,
Viles abeilles d'Epicure,
N'est-ce pas l'univers qu'il proclama Grand?

17.

Voyez-vous tressaillir les enfants de Lutèce?
Les pleurs de ces guerriers qu'il menait au combat?
Comprenez-vous cette allégresse,
Ce bonheur, cette sainte ivresse,
Aux mânes du grand Roi-Soldat?
En parlant du général Bertrand :

26.

« Sur son front où s'assit la Gloire
« Sont les rides qu'elle y traça,
« Quand, au retour de la Victoire,
« Elle redisait à l'histoire :
« Toujours Bertrand se trouvait là !

27.

Si le héros que la France regrette
N'avait eu que de tels amis,
Compterions-nous une défaite
A Waterloo?... Non; mais une conquête
Comme fut celle d'Austerlitz!...

28.

Mais trahi par ses frères d'armes,
Vils parjures qu'il regretta,
Le colosse faiblit... et pour sécher ses larmes,
Pour adoucir l'exil et calmer ses alarmes,
Jamais Bertrand ne le quitta!

40.

« Et quand, de douleur l'âme pleine,
« Sur ce funèbre piédestal,
« On viendra contempler l'ombre de Sainte-Hélène,
« On la verra debout comme une souveraine,
« Au regard fier et martial ! »

41.

Pour garder ce grand Alexandre,
Pour veiller près de l'empereur,
De ses vieux compagnons s'anima la cendre,
Et près de ce héros ces spectres viendront rendre
L'antique salut de l'honneur !
Au retour de la frégate :

Savoie le droit de se séparer de la nationalité italienne.

Non, ce n'est pas diviser que de croire qu'une nation qui parle français, qui n'a aucun rapport avec nous, aucun produit à échanger avec l'Italie, ni coutumes, ni mœurs semblables aux nôtres, veuille nous quitter. Non, ce n'est pas diviser que de dire qu'un peuple, français de fait, sera mal ou pas du tout représenté dans un parlement italien.

Non, ce n'est pas diviser lorsqu'on lit dans un organe de la presse que la Savoie s'émoue et appelle sa séparation.

Ayons enfin la loyauté de reconnaître aux autres le droit que l'Italie invoque pour elle-même.

Aurions-nous le droit, nous, de comprendre dans l'union italienne, le Tyrol autrichien qui est aussi italien que la Savoie?

La *Concordia*, à laquelle je réponds, oublie-t-elle que la nationalité est la similitude de l'homogénéité d'intérêts, de rapports de langue, de mœurs d'un peuple? Or, la Savoie a-t-elle quelque chose de commun avec nous par l'un de ces éléments constitutifs de la nationalité?

Je vous renvoie l'accusation de mensonge, à vous qui n'avez pas le courage et la franchise de dire que la Savoie nous est nécessaire par ses hommes et son argent seulement.

Le correspondant du *Safut Publico* est au moins aussi patriote que vous, M. Valerio, parce qu'il n'est pas exclusif et qu'il sait respecter chez les autres le droit qu'il revendique pour lui-même.

Le comité des provinces de Parme, Plaisance, Modène et Reggio, a présenté une demande au président du conseil des ministres pour faire cesser l'occupation militaire de l'Autriche, occupation qui est contraire aux conditions de leur annexion au Piémont.

Le président a répondu que cette demande fera le sujet d'une délibération du conseil, et que l'on avisera à remédier promptement aux maux qui affligent les duchés.

Le courrier pour Milan, qui est parti le 31 de Genève, est revenu le lendemain, rapportant lettres et journaux, parce que les autorités autrichiennes ne lui ont pas permis de pénétrer en Lombardie; aussi le courrier a-t-il suspendu ses départs.

La garnison autrichienne de Plaisance a été mise en émoi et a pris les armes à la nouvelle que nos troupes se rapprochaient de la frontière plaisantine.

Le conseil municipal de Bologne a fait acte d'adhésion à la protestation du pape. (*Salut Public.*)

Chronique parisienne.

Le 30 décembre dernier, entre six et sept heures du soir, un tremblement de terre s'est fait sentir au nord-ouest du sud-est, sur toute la côte de Gravelle et d'Ingouville (Seine inférieure). C'était le bruit d'un fort roulement de voiture; mais la secousse a été de fort courte durée, et il n'y a pas eu le moindre accident.

Il est fortement question de M. Dufaure comme vice-président de la République. Ce choix aurait été

arrêté en commun, nous a-t-on dit, entre certains hommes de l'ancien gouvernement issu des journées de juin, et des membres du nouveau pouvoir.

On a distribué encore aujourd'hui à MM. les représentants deux propositions relatives au traitement des fonctionnaires publics. Une d'elles, due à M. Hamard, a pour but de fixer à 6000 fr. par an l'indemnité des représentants.

TOULON, 3 janvier. — Le bâtiment à vapeur l'*Averne* doit gagner le large dans la journée. Nous ne connaissons pas d'une manière positive la destination de ce navire.

La frégate à vapeur le *Montezuma* est arrivée hier de Bone, où elle a transporté un convoi de colons parisiens.

Nous apprenons que, dans la nuit du 26 au 27, le bâtiment à vapeur de l'administration des postes l'*Egyptus*, mouillé devant Malte, a été poussé à la côte par un fort coup de vent. Grâce aux prompts secours envoyés par le vaisseau anglais la *Vengeance*, ce vapeur a été retiré de la situation périlleuse dans laquelle il se trouvait, et n'avait que de légères avaries.

Des lettres particulières d'Italie annoncent que Radetzki a fait signifier à Charles-Albert que, s'il continuait ses armements et ses démonstrations hostiles, les troupes autrichiennes entreraient en Piémont.

Nouvelles de Lyon.

Nous apprenons que M. de Mortemart, l'un de nos représentants, qui a toujours montré beaucoup de zèle lorsqu'il s'agit des intérêts de la ville de Lyon, s'est occupé avec activité des différents projets qui avaient été présentés pour la partie du chemin de fer de Paris à Marseille, qui doit traverser notre ville. Nous espérons que le parcours par Vaise et Perrache ne rencontrera plus de difficultés. C'est d'un immense intérêt pour la ville, et nous ne pensons pas qu'elle puisse être sacrifiée dans une affaire si importante. Lyon est sans contredit la seconde ville de France, tant par l'étendue de son commerce que par le nombre de ses habitants; en la privant du débarcadère, elle serait traitée avec une injustice flagrante. Nous comptons bien sur nos représentants pour qu'il n'en soit pas ainsi.

M. le préfet du Rhône a fait publier l'arrêté suivant relatif à la suppression de l'impôt sur le sel :

Le préfet du Rhône,

Vu la loi du 28 décembre dernier, portant : « Art. 2. A dater du 1er janvier 1849, l'impôt du sel est réduit à 10 fr. par 100 kilogrammes ;

« Et, article 6, la différence entre la taxe perçue sur les sels qui se trouveront dans le commerce à la date du 1er janvier 1849 et la taxe nouvelle établie par la présente loi, sera remboursée sous les conditions et selon la forme que déterminera un règlement d'administration publique ; »

Arrête :

Article premier. — Les marchands de sel, en gros

et en détail, qui voudront jouir du bénéfice de la loi sus-datée, devront faire, dans le plus bref délai, une déclaration des quantités de sel qu'ils ont à leur disposition.

Cette déclaration devra mentionner les noms et prénoms des réclamants, la désignation et le numéro de la rue où sont situés les magasins dans lesquels les sels sont déposés.

Ces déclarations seront reçues dans les bureaux des contributions indirectes désignés ci-après :

À Lyon, rue d'Auvergne, 4, au rez-de-chaussée, et rue de la Martinière, 2, au 1er étage ;

À la Guillotière, cours de Broches ;

À Vaise, au bureau central de l'octroi ;

Et à la Croix-Rousse, au bureau de l'octroi.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié et affiché en placard partout où besoin sera.

Fait à Lyon, en l'hôtel de la Préfecture, le 2 janvier 1849.

ALBERT.

Hier matin, à 5 heures, M. le commissaire de police Villeneuve, chargé de l'arrondissement de la Métropole, s'est rendu sur le pont d'Ainay, accompagné de MM. Bacot, procureur de la République, Mercier, juge d'instruction et M. Tavernier, docteur médecin.

Arrivé sur les lieux, ils ont trouvé sur le trottoir du tablier du pont et sur le cordon en aval, deux mares de sang d'un volume assez considérable; du sang et des débris de crâne étaient épars çà et là sur le pont. Un pistolet tout ensanglanté était sur le pavé.

Une capote et un képy ont donné la certitude qu'un soldat avait péri dans cet endroit. Le numéro des boutons et du képy est 56. Dans la poche de la capote il y avait un demi-hectolitre de poudre et une lancette, plus une permission de huit jours au nommé Sautecœur, soldat musicien au 56e régiment de ligne.

Cette permission était expirée depuis le 31 décembre dernier.

Sautecœur, sans aucun doute, s'est suicidé. Le motif est encore inconnu, et son cadavre, qui est tombé dans la Saône, n'a pas été retrouvé.

D'après des renseignements certains, ce malheureux s'est donné la mort à minuit et demi. Des employés de l'octroi, de service sur la rive gauche de la Saône, près du pont, ont entendu la détonation du coup de pistolet, et la chute du cadavre dans la rivière a été instantanée.

La justice était avertie que des dévastations de bois continuaient dans la commune de Saint-Trivier-sur-Moignans, malgré les avertissements et citations donnés aux délinquants. Elle y a fait, le 2 janvier, une descente pour opérer leur arrestation : elle s'est fait escorter par 20 gendarmes et un détachement de 50e, en cantonnement à Trévoux.

A 6 heures du matin, le procureur de la République, le juge d'instruction et le sous-préfet de Trévoux se trouvèrent sur les lieux avec les brigades de Trévoux, Villars, Châtillon et Thoissey, et un détachement du 50e. Huit mandats d'amener étaient décernés : cinq individus ont été arrêtés sans résistance et conduits à Trévoux; les trois autres étaient absents. La population, au départ des prisonniers, ayant manifesté quelque effervescence, les brigades

80.

« Nous dirons : Le voici le Titus de la France !
« L'heureux vandale des combats !
« Le vainqueur de Lodi, de Fleurus, de Mayence,
« De Wagram, d'Austerlitz, du Caire et de Numance !
« Le voici !... le voici, soldats !... »

85.

Inclinez-vous, grands peuples de la terre ;
C'est ici que la mort,
Dans sa moisson toujours aventureuse,
Meurt jadis l'aigle prompt du tonnerre,
Et broya l'homme fort !...

56.

Ainsi l'on voit, sur le rivage,
Résister à l'effort des vagues et du vent
L'insecte qu'épargne l'orage,
Lorsqu'au front la foudre ravage
Le chêne séculaire et l'orgueilleux géant !

60.

Voyez se détacher du ciel des Invalides,
De ce dôme svelte, imposant,
Les nombreux étendards des peuples intrépides,
Noirs et déchirés des balles homicides
Du Français qui fut toujours grand !

64.

Ces emblèmes de Mars, triomphe de la gloire,
Remplacent le saule pleureur ;
Et ces bouches de feu qu'amena la Victoire
Complèteront ici le temple de Mémoire
Pour la tombe de l'Empereur !

64.

O vous, ses généraux, élite de nos braves,
Ses frères, ses amis des camps,
Dont l'épée attachait à son char tant d'esclaves,
Vous ramenez ce Dieu qui brisa nos entraves,
Vous le rendez à ses enfants

65.

Venez ! la France attend avec impatience
Les restes du triomphateur ;
Hâtez-vous de jouir de sa reconnaissance,
Et sur le sol français, ami de la vaillance,
Déposez le libérateur !

85.

Le temple immortel de la gloire
S'est ouvert pour le recevoir,
Le génie en a fait la tombe expiatoire ;
Sur de nombreux lauriers y pleure la Victoire,
Et la France y gémit autour d'un crêpe noir....

84.

Les peuples qu'étonnait sa sagesse profonde
Viendront s'y recueillir,
Ils diront : « C'est sa main qui broya le vieux monde,
« Pour former celui-ci, dont l'âme est si féconde,
« Si pleine d'avenir !... »

85.

« C'est lui qui, dans sa course ardente, spontanée,
« Ebranla les trônes pervers ;
« Qui de son bras de fer changeant la destinée,
« Sauva la liberté jusques-là profanée,
« A la face de l'Univers !... »

99.

A notre exemple, aussi, les peuples de la terre,
Seront unis et s'aimeront ;
Du pacte solennel Minerve sera fière ;
La Liberté plantera sa bannière,
Et les vertus du ciel parmi nous reviendront !...

de Villars, Châtillon et Thoissy ont dû différer leur départ; mais tout s'est passé sans résistance ni désordre.

— Avant-hier, la chambre du conseil a décidé qu'il n'y avait pas lieu de continuer les poursuites contre l'article du *Courrier de Lyon*, saisi à la requête du ministère public et incriminé par lui.

— La commune de Marsas, canton de Saint-Denis, est depuis quelque temps le théâtre de nombreux incendies. Les habitants effrayés se réunissent pour veiller pendant la nuit; mais jusqu'à présent ils n'ont pu ni découvrir ni arrêter les malfaiteurs. Des patrouilles de gendarmes auraient sans doute bientôt mis fin à ces attentats.

POSTES.

Monsieur le rédacteur,

Vous signalez souvent les abus qui rendent le service des postes si incomplet. Permettez-moi de vous en citer un tout local d'une extrême importance, et dont le redressement peut être, ce me semble, très-facilement obtenu.

La malle de Mulhouse, apportant la correspondance de l'Allemagne et de l'Alsace, arrive ici pendant cette saison dans la soirée et après six heures. Les lettres ne sont pas distribuées; mais elles devraient l'être le lendemain à une première tournée de facteurs, indiquée sur tous les tableaux de postes pour 7 heures du matin. Il n'en est rien, et on attend l'arrivée du courrier de Marseille et de Paris pour distribuer tout ensemble. Ainsi, hier, 4 courant, la malle de Mulhouse est arrivée à 7 heures du soir, et les lettres nous ont été remises aujourd'hui 5 à midi, avec celles de Marseille.

Si elles nous eussent été données à 8 heures du matin, comme c'était le devoir de l'administration de le faire, il nous eût été possible d'écrire encore pour le courrier de Marseille, dont la levée se fait à 11 heures. La négligence des employés chargés de la distribution nous vaut 24 heures de retard, et vous savez quelle en est l'importance pour le commerce.

J'ajouterai qu'il serait au moins ridicule d'employer tous les moyens pour obtenir une extrême célérité dans la marche des malles, si l'on devait garder les lettres dans les bureaux pendant dix-huit heures tous les jours.

Cette irrégularité se reproduit tous les jours pendant la saison d'hiver; si vous voulez donner place à ma lettre dans votre journal, j'espère qu'il aura suffi, pour le faire disparaître, d'avoir signalé à Monsieur le directeur un abus qui se perpétue sans doute à son insu.

Agréez, etc.

UN ABONNÉ.

Lyon, 5 janvier 1849.

(Salut Public.)

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE. On a arrêté à Presbourg le vice-gespan du comitat, le juge de la ville de Presbourg, le libraire Schoiba, un maître de langues et plusieurs autres. On a principalement en vue les insurgés qui ont soutenu l'irruption hongroise près de Schwechat. Le prince Windischgrätz a ordonné aussi l'arrestation des personnes qui ont pris part à la persécution des juifs en avril, et qui doivent dédommager les juifs du pillage exercé chez eux.

Le comte Félix Zichy a été nommé commissaire royal dans les comitats de Presbourg et de Wissembourg. Une commission de la cour a été formée auparavant. Raab a été sommé le 26 de se rendre avant que le bombardement ne commence. Les habitants, comme en général tous ceux des autres villes de Hongrie, ont des dispositions pacifiques.

Les dernières nouvelles de la Hongrie inférieure, du 21 et du 22, confirmant les plus brillantes victoires remportées par les Autrichiens à Werschetz, Carlowitz et Esseg. Les Serbes et les Raitzes s'avancent sans obstacle contre Weisskirchen.

Suivant une lettre en date du 22, il se confirme que les Magyars ont porté toutes leurs forces vers le sud, et veulent y décider leur sort avant de marcher contre les armées du nord.

Arad et Temesvar ont besoin de secours de la Transylvanie. Les camps de Tomasev, de Dolibbas et d'Alibava sont détruits, et les Magyars commettant les plus horribles barbaries, ont pénétré jusqu'à Neudorf, devant Pancsova. Hier a eu lieu entre le corps du général Todorovic et la garnison d'Esseg un engagement qui, commencé vers midi, a duré jusqu'à la nuit. On n'en connaît pas l'issue. Knicanin a battu, le 16, les Magyars près de Cserepaj et leur a pris 6 canons. 600 Magyars ont perdu la vie et 800 ont été faits prisonniers.

Pesth et Ofen attendent avec résignation l'arrivée des troupes impériales. Une correspondance de Vienne s'exprime en ces termes au sujet de l'armée hongroise : « L'armée des rebelles est dans un état pitoyable; les soldats ne sont pas garantis du froid par leurs vêtements; ils sont armés fort mal et irrégulièrement, mais ils sont pour la plupart munis de chevaux. L'artillerie elle-même en a à la manière de la Prusse. »

Il est vrai que des régiments de cavalerie ont pu faire beaucoup de bien dans des guerres précédentes, en s'avancant avec résolution et promptitude, et en produisant la crainte et la confusion du côté de l'ennemi. Mais une armée composée de cavalerie, à laquelle manquent ces qualités, ne peut espérer de succès, et doit même plier devant une infanterie courageuse et ferme.

ANGLETERRE. LONDRES, 2 janvier. — Le comte d'Aukland, premier lord de l'amirauté, vient de mourir.

Le *Morning-Post* prie lord John Russell de ne pas appeler à ce poste élevé le comte de Minto; mais il lui signale sir J. Graham.

M. John O'Connell, le 1er janvier, a publié une sorte d'adresse au peuple d'Irlande pour l'engager à continuer son agitation pacifique dans le but d'arriver à la réalisation du repeal désiré.

Nouvelles diverses.

— Nous lisons dans l'*Echo de la Mayenne* :

« On a retiré, il y a quelques jours, d'un ruisseau de la commune d'Averton, le corps d'un sieur Jean Lablée, propriétaire et cultivateur en cette commune. Sa mort, qui, dit-on, est le résultat d'un meurtre, a eu lieu dans les circonstances suivantes :

« Lablée avait vendu au sieur Jacques Simon, son domestique, une maison que celui-ci devait payer le 13 courant. L'époque arrivée, l'acquéreur conduisit son maître chez le notaire de Courcette, et lui avoua qu'il lui était de toute impossibilité de solder présentement la somme due, mais que dans une huitaine il serait en mesure de le satisfaire; il lui proposa même de faire faire la quittance immédiatement pour éviter un nouveau déplacement. Cette offre fut acceptée, et le notaire procéda de suite à la rédaction. Les formalités accomplies, Lablée mit la quittance dans sa poche en promettant à Simon de la lui livrer en échange de l'argent, et repartit avec celui-ci pour leur demeure. Il paraît que dans le trajet une querelle s'éleva et se changea en rixe; en arrivant à la maison, Simon s'arma d'un instrument de labour nommé *curlette* qui se trouvait sous sa main, et en frappa Lablée à la tête. Celui-ci tomba mort sous le coup. Dans cet instant, exaspéré à la vue du cadavre, Simon le chargea sur ses épaules, après avoir préalablement pris la quittance, et, pour cacher son crime, le porta dans le ruisseau où il a été trouvé. Simon est arrêté. »

— On écrit de Catillon, à la *Gazette de Cambrai* :

« Une lutte admirable de dévouement vient de se passer sur notre rivage, entre deux jeunes gens de notre commune, l'un et l'autre âgés d'à peu-près quatorze ans.

« La veille de Noël, Camille Leblond et le jeune Fournier s'amusaient à patiner sur le canal, lorsque ce dernier, trompé par l'apparence, sent la glace se briser sous ses pieds dans un endroit où elle avait été rompue par les bateaux. Camille Leblond de courir aussitôt à son secours; mais c'est en vain qu'il tend une main libératrice à son ami, il ne peut atteindre jusqu'à lui. Désespéré de ses inutiles efforts, il allait s'élancer à l'eau, lorsque Fournier qui le voit, Fournier qui se débat sans espoir contre une mort prochaine, lui crie : « Ne viens pas, Camille, tu te noierais aussi. » Un cri si généreux devait monter jusqu'au ciel. Une heureuse inspiration saisit Leblond, il arrache sa cravate au plus vite, et la tend à son ami; mais le vent la refoule vers lui. Pour vaincre cette résistance imprévue, il fait un noeud à son mouchoir et le jette de nouveau à Fournier, celui-ci le saisit. Il était temps; quelques secondes encore, et l'infortuné épuisé allait descendre immobile et glacé au fond du gouffre.

« Camille Leblond attire à lui son précieux fardeau, la glace craque sous ses pieds, son point d'appui va lui échapper; mais il conserve assez d'aplomb et de sang-froid pour se maintenir à l'aide du talon de son patin qu'il fixe sur les bords glissants du canal. Il sauve son ami. »

— Un horrible assassinat a été commis sur la personne du curé de Reyrevignes (Lot) et de sa fille de

service. Voici les détails que nous trouvons dans l'*Echo du Lot* du 22 décembre :

« M. d'Entraignes et sa servante ont été assassinés, la nuit dernière, on ne sait à quelle heure. Le plus profond mystère enveloppe encore cette lugubre affaire. Ce matin, le cadavre du pauvre curé a été trouvé gisant dans le chemin à une grande distance du presbytère et de l'église. La victime a reçu à la tempe gauche un coup de hache. La figure est mutilée, la mâchoire inférieure est dépouillée, les chairs du menton et de la partie antérieure du cou ont été dévorées par les chiens ou les loups qui rôdent la nuit. Tout auprès du cadavre on voit une grande quantité de sang, le bréviaire et un petit livre.

Le corps de la servante est gisant au milieu d'une mare de sang sur le plancher de la cuisine. On l'a laissé dans cet état, pour que la justice puisse dresser un procès-verbal exact de l'état des lieux. Sur le lit de la cuisine est l'ordo ensanglanté de 1848 et la messe notée de la fête du Rossaire.

Dans la chambre du curé, une grande armoire est ouverte; mais on n'y a remarqué aucune soustraction; seulement le tiroir d'une petite table a été forcé, la serrure brisée, et sur la table se trouve une espèce de bourse en grosse toile qui est vide. A la sacristie, au tabernacle de l'église, rien ne paraît dérangé.

On se perd en conjectures sur ce double assassinat, M. le curé venait de visiter un malade; il était rentré à six heures, accompagné d'un de ses paroissiens parce que, disait-il, il avait peur. L'heure du crime ne pouvait être très avancée dans la nuit, puisque les deux victimes étaient complètement vêtues, et rien n'annonce, dans la maison, la moindre disposition de leur part à se mettre au lit.

On a remarqué des empreintes du côté du jardin.

— On écrit de Roubaix :

« Ce matin, tout un quartier de notre ville était mis en émoi par l'arrestation de l'une des demoiselles Maes, condamnée dernièrement à plusieurs mois de prison par la cour d'appel de Douai, pour vol.

« Ces demoiselles avaient pu, jusqu'à présent, se soustraire à l'action de la justice, car elles s'étaient réfugiées en Belgique, leur patrie.

« Hier, l'une d'elles vint se promener en notre ville pour visiter sa famille; bien mal lui en prit.

« Le commissaire, sans doute informé de la présence de la susdite dans les murs de notre cité, se rendit au domicile de la demoiselle Maes, accompagné de quelques agents, pour opérer son arrestation. Arrivé dans cette maison, on se disposait à faire les recherches nécessaires, lorsqu'on aperçut une jeune beauté escaladant le mur du cimetière, qui sert également de clôture à la cour du domicile en question. Aussitôt un garde se mit à sa poursuite et fut assez heureux pour l'atteindre, grâce à l'intervention du fossoyeur, qui remit sa proie d'assez bonne grâce entre les mains de la police, chose qui lui arrive rarement.

« La foule de badauds, que cette scène avait attirée dans le voisinage du cimetière, n'a point voulu se priver du plaisir d'escorter cette jeune élégante jusqu'à la prison, qu'elle quittera demain pour celle de Lille. »

VARIÉTÉS.

— L'*Almanach général de médecine* pour 1849, qui donne la statistique médicale de Paris avec les mutations introduites par la révolution de février parmi les médecins fonctionnaires, renferme quelques détails curieux sur le nombre des docteurs, officiers de santé, etc., établis dans la capitale, et sur celui des élèves répartis dans les différentes écoles des départements.

2,019 élèves en médecine sont actuellement inscrits dans les facultés ou écoles préparatoires. Paris en compte à lui seul 950, tandis que Montpellier n'en a que 174, et Strasbourg 109. Le reste est réparti entre les 21 écoles préparatoires. Toulouse et Lyon attirent beaucoup d'élèves; le chiffre en est de 76 et 80; c'est Nancy et Reims qui en ont le moins, l'une

22 et l'autre 15 seulement. Dans la faculté de Paris, 272 étudiants ont pris, en 1848, leur première inscription, et 230 ont soutenu leur thèse pour le doctorat. Le nombre des réceptions de docteurs qui avaient suivi une gradation toujours croissante depuis 1826, où il n'était que de 215 jusqu'à 1837 où il s'est élevé jusqu'à 481, a subi depuis cette époque une diminution graduelle, et il est tombé à 211 en 1846. Il est à remarquer qu'une décroissance analogue a eu lieu pour le second ordre de médecins, pour les officiers de santé. Le jury médical de la Seine qui en recevait 70 à 80 et jusqu'à 91 par an, de 1827 à 1837, n'a plus compté que 40 à 50 réceptions depuis 1840 jusqu'à ce jour.

La diminution a encore été plus forte pour les pharmaciens reçus par l'école de pharmacie de Paris : le chiffre en était de 192 pour l'année 1843, et depuis, il a baissé graduellement jusqu'à 53 pour 1848.

Si la proportion des individus qui se destinent aux différentes branches de la médecine a baissé dans ces 8 ou 10 dernières années, c'est qu'il y avait un véritable encombrement dans la carrière. En effet, malgré le chiffre décroissant signalé plus haut, le personnel médical de la ville de Paris est encore aujourd'hui considérable; il n'embrasse pas moins de 1320 docteurs, 166 officiers de santé et 385 sages-femmes, sans parler de tous les médecins non brevetés qui pullulent toujours dans les grandes cités.)

Le deuxième arrondissement compte aujourd'hui, à lui seul, près de 400 docteurs, plus qu'il n'y en avait dans toute la capitale au 17^e siècle, au temps de Gui-Patin.

Au mois de janvier 1847, le nombre des docteurs, à Paris, était de 1442; il y a donc, pour 1849, une diminution de 53. Depuis 1833, époque à laquelle le chiffre en était de 1090, la progression avait été constamment ascendante, et c'est la première fois, cette année, que la statistique indique une diminution.

Dans ces deux dernières années, 56 docteurs, dont 27 décorés sont décédés à Paris; 112 ont quitté la ville, 114 nouveaux s'y sont établis. Le corps médical parisien compte, en ce moment, 398 membres de la légion d'honneur, savoir : 7 commandeurs, 58 officiers et 341 chevaliers. Depuis la révolution de février, il a donné 9 de ses membres à la représentation nationale : ce sont MM. Bixio, Buchez, Dezermeris, Gerdy, Lélut, Maissiat, Recurt, Trélat et Trouseau. Parmi ces représentants il y en a eu un président (de l'Assemblée, M. Buchez); deux vice-présidents, (MM. Bixio et Trélat); trois ministres, (MM. Recurt, Trélat et Bixio); un préfet de la Seine, (M. Recurt); et deux préfets de police (MM. Ducoux et Gervais de Caon).

La Convention des Pyrénées.

FABLE.

Les loups, les ours, les sangliers
Et maint autre habitant des bois et des terriers,
Mécontents de leurs destinées,
S'étaient, dans un vallon des hautes Pyrénées,
Réunis en convention
Pour changer les lois surannées
Que, depuis la création,
L'Eternel leur avait données.
D'une commune voix furent d'abord proscrits
Les temps passés et même leurs amis.
« Que l'avenir en rien ne leur ressemble ! »
Proclama le congrès avec le même ensemble.
« Du nouveau, du nouveau, qu'on en fasse à tout prix. »
Le principe posé, vinrent les conséquences.
Du nouveau, c'est bien dit, mais il faut en trouver.
Donc, nos grands novateurs se mirent à rêver,
Et tinrent nuit et jour de bruyantes séances.
Enfin, après avoir longuement disputé
Sur les droits de la gent velue,
Sur sa grandeur, sa dignité;
Après d'autres débats sans but, sans gravité,
Des discours à perte de vue,
Le code suivant fut voté
Par la quadrupède cohue :
« Primo, tout ce qui vit ayant droit d'être heureux,
« Fut-on joueur, prodigue, ivrogne ou paresseux,
« Nous voulons qu'à jamais, sur les deux hémisphères,
« Les animaux vivent en frères,
« Et leur interdisons de se manger entre eux.

« Secundo, dès janvier de l'an cinquante-deux,
« Devra marcher debout sur ses pieds de derrière
« Notre famille tout entière.
« Tertio, tout ourson, marcassin, louveteau,
« Tout autre rejeton des races animales
« Naîtra sans queue et sans museau
« Et sans oreilles verticales;
« Et comme Dieu lui-même est l'auteur de ces lois,
« A peine enfin de forfaiture,
« Défense est faite à la nature
« De nous former comme autrefois. »
Le grand œuvre achevé, l'allégresse fut grande,
L'air mugit de bravos mille fois répétés.
On dépêcha de tous côtés
Des messagers de propagande;
Et le code pyrénéen
Fut accueilli, fêté, de la Crête à l'Islande,
Par tous les animaux du monde européen;
Par les petits surtout; il fallait les entendre
Dans leurs élans de joie et de félicité !
Les petits se font toujours prendre
A l'appât de l'égalité.
Mais qu'en arriva-t-il ? L'indocile nature,
Se moquant de leurs lois, de leur illusion,
Fit, comme on dit ailleurs, de la réaction.
Nul animal ne changea de figure.
Aucun instinct, aucune passion,
Rien ne fut corrigé, tout prit la même allure.
Frère loup, comme avant, mangea frère mouton.
De sœur morue et de frère saumon
Frère requin fit toujours sa pâture.
Les grands réformateurs n'avaient, dans leurs décrets,
Oublié que les vœux, les mœurs, les caractères,
Les besoins et les intérêts
De ceux dont, par malheur, ils réglaient les affaires;
Et du Caucase au pays des ours blancs,
De Gibraltar aux rochers des Sarmates,
Furent bannis, chassés, traités de charlatans,
Mes Lyeurgues à quatre pattes.
On se battit un peu; mais tout reprit son cours.
Le bon sens triomphe toujours.
Croire à l'impossible est sottise;
Le promettre est infâme et souvent dangereux;
Mais de quel nom faut-il que je baptise
Les bonnes gens qui font les deux ?
VIENNET.

Décembre 1848.

Jardin d'Hiver.

AUJOURD'HUI DIMANCHE, 7 JANVIER.

Grande représentation équestre de la troupe,
dirigée par M. Soullier.

Le cheval Kleber, monté par le professeur Baucher.
Les Anglais Chapell, inimitables par leurs tours de
grâce et de force, entre autres la colonne olympique.
Grand jeu de barres, par MM. de Bach et Léon
Soullier.

Mazaniello et exercices grotesques, par l'américain
Aluisi.

Le grand écart sur quatre chevaux, par le jeune
Jean Soullier.

La guirlande, par Mlle Clémentine Soullier.

Le Sauvage, par M. Bridges.

Pour la première fois. — Pantomime très-comique :

LE RECRUTEMENT AU VILLAGE,
ou les embarras du capitaine de la levée.

Personnages : Le maire de village, M. Bolla; — La
fille du maire, Mme Bolla; — Le capitaine de recrute-
ment, M. Stuard; — Conscrits, MM. Aluisi, Albert,
François, Bussy, Henry, Fillis.

Les intermèdes seront remplis par le clown.

Le spectacle sera terminé par la grande ascension sur
la Boule, de M. François.

Prix des marchandises.

D'après le bulletin des courtiers de commerce.

BOURSE DE LYON. — SAMEDI, 6 JANVIER 1849.

Blé de France, les 100 kil.,	21 fr. 50 c.
Seigle beau, id.	
Orge, l'hectolitre,	
Avoine, id.	

FARINES premières de Lyon, les 100 kil.	
deuxièmes (ronde), id.	
premières de Dijon, les 125 kil.	
deuxièmes (ronde), id.	

RECoupes, les 100 kil.,
Son, id.

HUILE colza brute, les 100 kil.
épurée, id.
— à livrer, courant du mois,
— 4 premiers mois 1849.

ESPRITS 3/6, à livrer, courant du mois.
4 premiers mois, 1849.
4 mois du milieu.

Esprits 3/6, Lunel.	48 fr.
Béziers et Pézenas, bon goût, disp.	49 fr.
Marc Languedoc,	41 fr.

VINS ROUGES, Roquemaure, l'hectolitre,	40 fr.
Roussillon, id.	
Tavel, id.	45 fr.
St-Gilles, vieux, id.	
— nouveau, id.	

VINS BLANCS du Gard, id.	35 fr.
Picardan sec, id.	

Bourse de Lyon, du 6 Janvier 1849.

3 0/0, j. du 22 décembre, 1847, au comptant, 45 75.
5 0/0, j. du 22 septembre, au comptant, 75 80,
75 90.

Chemins de fer :

Paris-Orléans, j. de juillet 1848, au comptant, 710,
705.

— Au 15 janvier ferme.
Dont 10.

Centre (Orléans-Vierzon).

Paris-Rouen, j. de juil. 1848, au compt., 462 50.
— Au 15 janvier, ferme, 455 75.

— Dont 10. 462 50.

Nord, j. de juillet 1848 (200 non versés).

— Au comptant.

— Au 15 janvier, ferme, 396 25.
— dont 10, 400.

Mines de la Loire, j. de mai 1848, au comptant,
275.

— Au 15 janvier, ferme, 272 50, 275,
276 25.

— Dont 10, 282 50, 285 75, 285.

Fonderie de l'Horme, 190.

Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne,
Gaz de Lyon, 960.

Gaz de Reims.

Condition des soies du 5 janvier.

Nombre de ballots entrés à la condition, 56. — Soies
ouvrées, 56. — Grèges, 20. — Dernier numéro placé, 235.

BOURSE DE PARIS. — 4 janvier 1849.

3 0/0 au comptant, 46 fr.	c. Quatre Canaux, 910
5 0/0 „ 76 40	5 0/0 Belge 1840, 36
3 0/0 fin courant, 46 05	Banque belge, „
5 0/0 „ 75 95	Actif espagnol, „
Banque de France, 1,745	Emprunt romain, 68
Obligations de la ville, „	Piémont, 850

Sous le titre : *Etat politique de la France après la révolution de Février*, M. Fleury-Bergier vient de faire paraître un ouvrage dans lequel les causes qui ont amené la révolution de Février sont vigoureusement senties. L'état des partis, leurs doctrines, leurs tendances sont dévoilés avec un talent remarquable. L'auteur, après quelques considérations heureuses sur le régime républicain en France, termine par des vues pleines de sens et parfois un peu critiques sur l'état politique des autres peuples de l'Europe, principalement de l'Allemagne. C'est un livre sérieux, écrit dans un bon esprit et plein d'intérêt. Il est en vente à Paris, chez Joubert, libraire de la Cour de cassation, rue des Grès, 14.

TABLETTES LAROQUE le plus efficace des pectoraux contre les Rhumes, Toux, Catarrhes, Irritations nerveuses, et maladies de poitrine. — Boîtes : 1 fr. 25 c. pharmacie LAROQUE, rue Saint-Polycarpe, à Lyon, et dans chaque ville. **ROP PECTORAL**, 1 fr. 50 c. la bouteille.

A. MEINEL, Gérant.

CHANOINE, imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité.